

# FONDS DES NATIONS UNIES POUR LA POPULATION (UNFPA)

---



ASSOCIATION FRANÇAISE POUR LES NATIONS UNIES

*Petit Manuel de l'AFNU*  
*Avril 2020*  
*[www.afnu.fr](http://www.afnu.fr)*

# L'UNFPA et COVID 19

- **Plus de 47 millions de femmes risquent de ne plus avoir accès à la contraception, entraînant 7 millions de grossesses non désirées dans les mois à venir.**

Alors que la pandémie de COVID-19 continue sa progression, le nombre de femmes qui n'ont plus accès aux services de planification familiale, qui sont confrontées à des grossesses non désirées, et susceptibles d'être victimes de violence basée sur le genre et d'autres pratiques néfastes pourrait augmenter par millions dans les mois à venir



## PREVISIONS

- Si le confinement se poursuit pendant au moins 6 mois, on pourrait recenser 31 millions de cas supplémentaires de violence basée sur le genre. À chaque période de confinement qui se prolonge de 3 mois, on pourrait dénombrer 15 millions de cas supplémentaires de violence basée sur le genre.
- En raison de l'interruption des programmes de prévention des mutilations génitales féminines pour lutter contre la COVID-19, on pourrait recenser 2 millions de cas de mutilations génitales féminines évitables dans la prochaine décennie.
- Dans 114 pays à revenu faible et intermédiaire, 47 millions de femmes seraient dans l'impossibilité d'accéder à des méthodes de contraception modernes. L'UNFPA prévoit 7 millions de grossesses non désirées si les mesures de confinement se prolongent pendant 6 mois avec des interruptions significatives des services de santé.
- La COVID-19 va interrompre les efforts déployés pour éliminer le mariage des enfants, ce qui pourrait entraîner 13 millions de mariages précoces supplémentaires évitables entre 2020 et 2030.

# L'UNFPA

- L'UNFPA (*United Nations Fund for Population Activities* devenu *United Nations Population Fund*) est l'agence directrice des Nations Unies en charge des **questions de santé sexuelle et reproductive**.
- L'organisation a été fondée en **1969**, année au cours de laquelle l'Assemblée générale des Nations Unies a déclaré que « les parents ont le droit exclusif de déterminer librement et en toute responsabilité le nombre et l'échelonnement des naissances ».
- L'UNFPA préconise **l'extension des droits reproductifs à tous** et favorise l'accès à un vaste éventail de **services de santé sexuelle et reproductive**, notamment la planification familiale volontaire, les soins de santé maternelle et une éducation sexuelle complète.



- En travaillant avec des gouvernements et des ONG dans plus de **150 pays**, le fonds appuie des activités (notamment en faveur du droit à la santé et pour l'égalité des chances) qui viennent en aides aux femmes, aux hommes et aux plus jeunes. L'UNFPA, financé exclusivement par des dons, mobilise ses ressources financières pour soutenir les programmes qui visent à atteindre les « **trois zéros** » - zéro besoin non satisfait en matière de planification familiale, zéro décès maternel évitable, et zéro violence basée sur le genre et pratique néfaste - ainsi que l'accélération des progrès vers les Objectifs de développement durable d'ici 2030.

# L'UNFPA

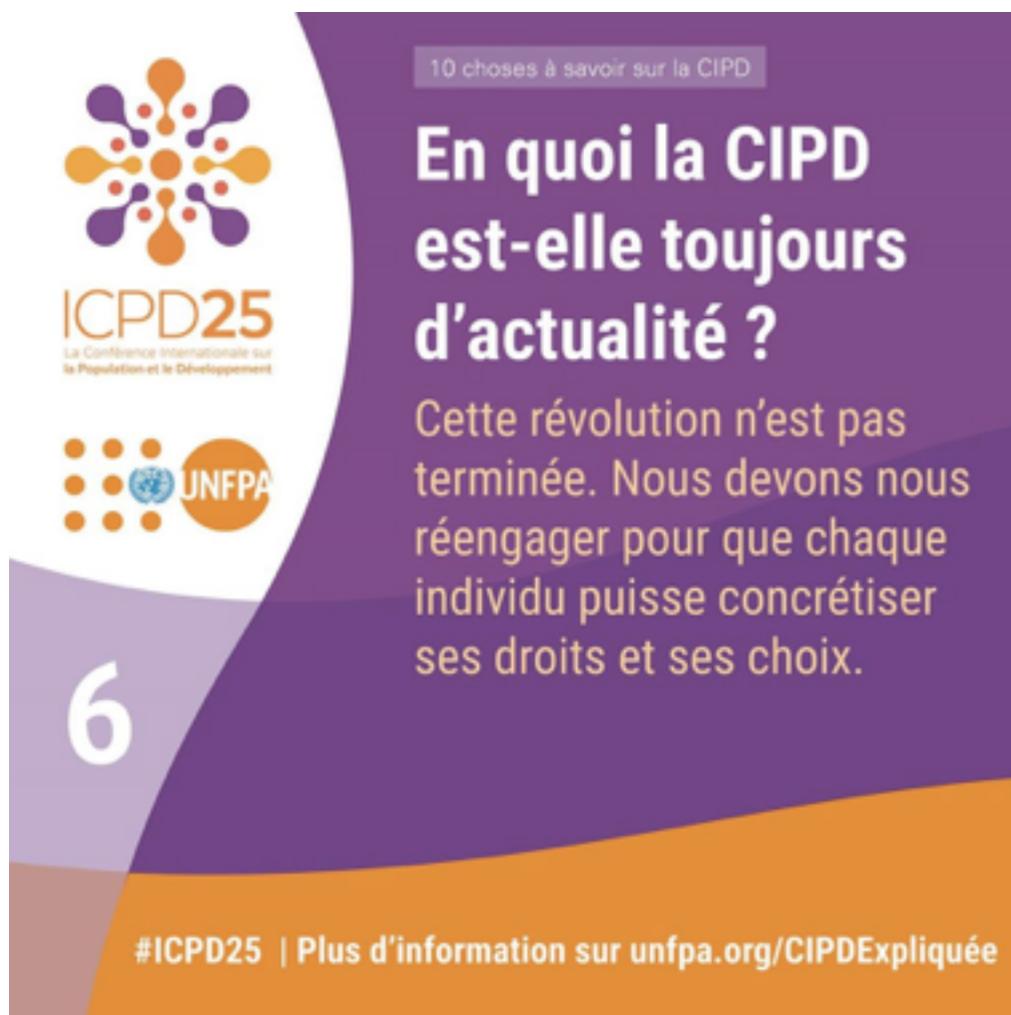
- L'UNFPA, inspiré par le **Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement** de 1994 (CIPD), travaille en partenariat avec les gouvernements, la société civile et d'autres organismes au service de cette mission. Le **Rapport mondial sur la CIPD au-delà de 2014**, publié en février 2014, a révélé l'ampleur des progrès réalisés et les efforts considérables qu'il reste à fournir. Les mesures et les recommandations identifiées dans ce rapport sont déterminantes pour atteindre les objectifs du Programme d'action de la CIPD et veiller à ce que ce dernier soit conforme au programme de développement pour l'après-2015.
- Les interventions de l'UNFPA partent du principe que tous les êtres humains doivent pouvoir bénéficier des mêmes droits et des mêmes protections. Leurs efforts portent principalement sur **les femmes et les jeunes**, car leur capacité d'exercer leurs droits en matière de santé sexuelle et reproductive est souvent compromise. L'action de l'UNFPA en leur faveur repose sur une bonne connaissance de la dynamique des populations, des **droits fondamentaux** et des **sensibilités culturelles**.

# L'UNFPA soutient

- Les soins de santé reproductive pour les femmes et un accès fiable aux contraceptifs dans plus de 150 pays.
- La santé des femmes enceintes, en particulier 1 million d'entre elles souffrant chaque année de complications potentiellement mortelles. La prévention des grossesses adolescentes, dont les complications sont la principale cause de mortalité des jeunes filles âgées de 15 à 19 ans.
- La formation de milliers de travailleurs de la santé, afin de permettre qu'au moins 90% des accouchements soient supervisés par des assistants qualifiés.
- La prévention de la violence basée sur le genre, qui touche une femme sur trois. L'abandon de la mutilation génitale féminine, qui porte préjudice à 3 millions de jeunes filles chaque année. Ainsi que les efforts visant à mettre fin aux mariages d'enfants, qui pourraient concerner environ 70 millions de jeunes filles au cours des 5 prochaines années.
- La distribution de fournitures pour accouchement sans danger, de kits de dignité et d'autres fournitures vitales pour les victimes de conflits et de catastrophes naturelles.

# La CIPD

- **La Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD)**, organisée sous les auspices de l'ONU, rassembla au Caire du 5 au 13 septembre 1994, les délégués de 179 gouvernements et 1.254 ONG. La conférence offrait aux organisations féministes une chance de marquer leur entrée sur la scène mondiale, et de forger les valeurs, la forme et l'orientation des politiques démographiques du XXIe siècle.



Le **Programme d'action**, adopté par les 179 gouvernements participants, marqua un nouveau degré d'entente entre les organismes du monde, établissant le lien inextricable entre population et développement, et reconnaissant la promotion des femmes comme clé d'accès aux deux. Pour la première fois, la santé et les droits génésiques et sexuels des femmes se posaient en élément central d'un accord international sur la population et le développement.

Depuis le début des travaux de l'UNFPA, des **progrès** ont été constatés dans le monde entier : le nombre et le taux de femmes décédant de complications durant la grossesse ou l'accouchement a été divisé par deux ; les familles sont en meilleure santé ; les jeunes gens sont plus connectés et plus autonomes que jamais.

Cependant, un nombre trop important de personnes sont toujours laissées pour compte. Plus de **760 millions** de personnes vivent dans une situation de pauvreté extrême. Les problèmes liés à la santé sexuelle et reproductive sont une cause majeure de décès et de handicap pour les femmes des pays en développement.

Les jeunes sont la population la plus exposée à l'infection par le **VIH** et aux grossesses non désirées. Plusieurs millions de jeunes filles sont confrontées à la perspective d'un mariage d'enfants et à d'autres pratiques préjudiciables, notamment la mutilation génitale féminine (**MGF**).

# PROGRAMME 2030

- En 2015, les dirigeants mondiaux se sont fixé 17 objectifs visant à favoriser le développement durable. Intégrés et indissociables, ces objectifs de développement durable définissent un cadre mondial de partenariat et d'action. Le travail mené par l'UNFPA contribue à la réalisation des ODD.

## 3 Good health and well-being

L'UNFPA axe ses efforts sur l'accès universel aux services de santé sexuelle et reproductive et sur la baisse du taux de mortalité maternelle à l'échelle mondiale. La priorité est donnée au renforcement des capacités et des systèmes de santé et à l'adoption de politiques et programmes visant à fournir des informations de qualité et à proposer, plus particulièrement aux femmes, aux adolescents et aux jeunes, notamment les plus défavorisés d'entre eux, des services intégrés de santé sexuelle et reproductive, y compris dans les contextes fragiles et humanitaires.

## 5 Gender equality

L'UNFPA œuvre en faveur de l'autonomisation des femmes, de la pleine jouissance de leur santé sexuelle et reproductive et de l'exercice de leurs droits en matière de reproduction, sans contrainte, discrimination ni violence ; agit sur les normes sociales sous-jacentes pour faire progresser les droits des femmes et des filles ; et intervient pour mettre un terme à la violence sexiste et aux pratiques néfastes. Nos actions visent également à renforcer les politiques, à mobiliser la société civile et les communautés, et à assurer l'engagement des hommes et des garçons afin de faire progresser l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes.

## 10 Reduce inequalities

L'UNFPA s'attache à protéger et à promouvoir les droits fondamentaux, à ne laisser personne de côté et à aider les plus défavorisés en premier. En renforçant les systèmes nationaux de données démographiques, l'UNFPA recense et traite les inégalités, et soutient l'égalité des sexes et l'accès universel à la santé sexuelle et reproductive et aux droits en matière de reproduction.

